



Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tel : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de procurations : 2
Absents excusés : 3

L'an 2024 le 13 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présent.e.s : 9

Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, BOIVIN Romuald, Yohann COEFFEUR, Maryline BOUCHER, Anne BERROU, ROUDAUT Xavier

Absents excusés : 2

Charles-Henri DEBONNAIRE (procuration à Yann TOUDIC)
Sandra CAM (procuration à Maryse LOAEC)

Absents non excusés : 3

Pierre MAUDIRE, Marion SALOU, Samuel HENRY, Gabriel VEIGA FERNANDES

Secrétaire de séance

Magali CORRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024
PROCES-VERBAL

1 Signature de la feuille de présence

Une procuration a été transmise de la part de Charles-Henri DEBONNAIRE pour Yann TOUDIC et de Sandra CAM pour Maryse LOAEC. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

2.- Désignation du/de la secrétaire de séance

Magali CORRE est désignée secrétaire de séance.

3- Approbation du Procès-verbal du 8 octobre 2024 : Approuvé à l'unanimité des membres

4-Tarifs communaux 2025

Monsieur le Maire présente ses propositions pour les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Location salle et matériel : il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier les tarifs comme suit :

	Tarifs 2024	Proposition à compter du 1er janvier 2025
Location petite salle	200 €	210 €
Location grande salle	320 €	330 €
Chaises Tables Forfait couvert	1€ pièce 1€ pièce 25€ pour 50 couverts	A supprimer
Petit barnum	25 €	50 €
Grand barnum	50 €	100 €

Pour répondre à la question de Romuald BOIVIN, le Maire confirme que le grand barnum est remis à la location depuis un an.

Journée « tracteur » : Maintien du tarif de la journée tracteur à 250 euros en cas d'aide des agriculteurs.

Concessions cimetière : Proposition de maintenir les tarifs appliqués sur l'année 2024 pour l'année 2025. Une étude comparative avec les tarifs appliqués dans les autres communes du territoire est programmée afin de revoir les tarifs liés au concession pour 2026.

Durée	Superficie	Tarifs
15 ans	1m2	23 €
	2m2	46 €
	3m2	72 €
	4m2	96 €
	5m2	122 €

	6m2	148 €
	7m2	160 €
30 ans	1m2	46 €
	2m2	92 €
	4m2	196 €
	5m2	260 €
50 ans	2m2	160 €
	4m2	320 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent.e.s,
DECIDE d'adopter les tarifs communaux présentés ci-dessus pour l'année 2025 et les rend exécutoire à compter du 1^e janvier 2025
Le règlement de la salle polyvalente, les tarifs et le contrat de location seront modifiés en conséquence selon le tableau ci-dessus présenté en séance.

5-Arbre de Noël communautaire – bon cadeau pour les enfants du personnel communal

Il est proposé aux élus d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 46 euros à chacun des enfants des employés communaux de la commune, remplissant les conditions d'âge pour en bénéficier en guise de cadeau de Noël.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
DÉCIDE
d'attribuer un bon d'achat de 46 euros à chaque enfant des employés communaux remplissant les conditions d'âge, soit un seul bon, un seul enfant étant concerné.

6-Autorisation de mandatement les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2024. Cette autorisation vaut jusqu' à la date de vote du budget primitif 2025.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Compte	Chapitre libellé	Crédits ouverts en 2024 en euros	Montants MAXIMUM autorisés avant le vote du budget primitif 2025 en euros
202	Frais de réalisation de documents d'urbanisme et cadastre	1 000	250
	Chapitre 20« Immobilisations incorporelles »	1000	250
2041481	Subv autres communes : bâtiments et installations	3 000	750
204182	Autres EPL bâtiments et installations	18 000	1 750
	204 « subventions d'équipement versées »	21 000	5 250
212	Autres agencements et aménagements de terrain	30 000	7500
2131	Constructions bâtiment publics	15 000	3 750
2151	Réseaux de voirie	21 000	5 250
2138	Autres constructions	15 000	3750
2183	Matériel informatique	1 500	375
2158	Autres installations, Matériel et outillage technique	40 447.32	10 111, 83
2183	Matériel informatique	1 500	375
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000	750
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	3 000	750
2184	Matériel de bureau et mobilier	1000	250

	Chapitre 21	131 447,32	32 861,83
TOTAL		153 447, 32	38 361,83

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
APPROUVE l'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur de 38 361.83 euros

7 – Subvention au RASED au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire passe la parole à la secrétaire de mairie.

Le Réseau D'aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) a sollicité une demande de subvention pour l'année 2024 pour un montant de 1,50 euro par élève.

Cette subvention concerne les élèves de l'école intercommunale Jean-Monnet de Ploudaniel tant en classe maternelle qu'au niveau du primaire. Le nombre d'élèves s'élève à 34 soit un total de 51.5 euros.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter sur le versement de cette subvention calculé au prorata des élèves de l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent.e.s
- ACCORDE une subvention de 51.5 euros au RASED au titre de l'année 2024
- S'ENGAGE à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de l'année 2024

8-Groupement de commande ECO Finance

Monsieur le Maire indique que la fiscalité locale représente, pour les collectivités, une ressource essentielle et constitue un levier d'action important. La constante évolution et la masse d'informations disponibles en matière fiscale, font du suivi des bases existantes de la fiscalité locale, une priorité en matière de politique fiscale, et une spécialité à part entière.

Dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la CLCL, les communes confient à la société Ecofinance Collectivités la mission de fournir au bloc communal une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation.

Les objectifs sont les suivants :

- 1- L'amélioration de l'équité fiscale,
- 2- L'optimisation des ressources fiscales des communes et de l'EPCI par leur produit de taxe foncière et de taxe d'habitation (TH sur les résidences secondaires et locations de courte durée),
- 3- L'anticipation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations prévue effective pour 2026,
- 4- Une fiabilisation des données relatives à l'occupation ou à l'état de certains bâtis.

Méthodologie :

- 1- Mise à disposition du logiciel C-magic pour la lecture des données cadastrales, des rôles fiscaux, des listes 41 des CCID (commissions communales des impôts directs) et accès au module d'optimisation des bases fiscales ménages.
- 2- Accompagnement et formation des communes à la fiscalité et la fiabilisation des bases des locaux d'habitation pour une durée de 4 ans dont 2 journées sous forme d'atelier de formation réalisées la 1ère année uniquement, en utilisant le logiciel C-magic.

Dans le cadre d'un groupement de commande, pour Trégarantec, le coût d'accompagnement prévu en fonction de la population s'élève à 124.21 euros et celui du logiciel à 964.29 euros soit un total de 1088.49 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
AUTORISE le Maire à participer au groupement de commande ECO Finance
S'ENGAGE à ce que les crédits nécessaires soient prévus au budget primitif 2025

9-Autorisation demande de subvention Pacte Finistère 2025 volet 1 : travaux de voirie

Le Maire propose de solliciter auprès du conseil départemental du Finistère une subvention dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030-Année 2025/volet 1. Le projet de rénovation de la voirie communale avec des travaux de Point à Temps Automatique et d'enduit bicouche au niveau de Kerambas vers le Moulin de Dourguen et sur la route menant de la chapelle Jésus à Menez Jésus. Cette demande sera classée en priorité 2. Le Montant des travaux est estimé à 29668.25 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DONNE son accord pour la réalisation du projet de routes à rénover sur la commune d'un montant prévisionnel de 29668.25 euros HT.**
- **AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du PACTE 2030/volet 1)**

- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe et d'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune 2025

10-Autorisation demande de subvention Pacte Finistère 2025 volet 1 : Achat tracteur

Le Maire propose de solliciter auprès du conseil départemental du Finistère une subvention dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 - Année 2025/volet 1 pour le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur. Le maire précise que cet achat a été reporté d'un an et est prévu pour le budget primitif 2025. Cette demande sera classée en priorité 1.

Montant de l'achat d'un tracteur estimé à 46 800 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DONNE son accord pour le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur au tarif prévisionnel de 46 800 euros HT.**
- **AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du PACTE 2030 (volet 1)**
- **S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe et d'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune 2025**

11- Motion relative à la protection des élus dans l'exercice de leurs fonctions

En préambule, le Maire précise qu'il est important que les élus locaux bénéficient d'une protection dans l'exercice de leurs fonctions ;

A ce titre, il sollicite les membres du conseil pour lui donner accord à signer la motion reçue par l'Association des Maires de France, antenne du Finistère et qui leur a été transmis par messagerie électronique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Maire à signer la motion relative à la protection des élus dans l'exercice de leurs fonctions

12-Motion commune des associations du bloc communal budget 2025 : Restaurons la confiance

Vu la motion commune des associations du bloc communal Budget 2025 « Restaurons la confiance », monsieur le Maire sollicite les élus de nouveau pour l'autoriser à signer cette motion qui appelle le gouvernement et le Parlement à modifier le projet de loi de finances de manière à rétablir la confiance et le dialogue indispensables avec les territoires et les élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent.e.s,

APPROUVE la motion commune des associations du bloc communal budget 2025 : « Restaurons la confiance et autorise le Maire à la signer

13-Informations diverses

- **Rapports d'activité de la Communauté des communes Pays Côte des Légendes 2023** : CLCL, déchets, assainissement, Syndicat mixte du pôle aquatique Abers-Lesneven. Le Maire et Yann ALANOU présente quelques données chiffrées. (cf pièces jointes au procès-verbal)

- **Délégation de signatures** Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que par arrêté municipal, une délégation sera donnée à la 1^{ère} adjointe au Maire, Magali CORRE, du vendredi 27 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025.

- **Retour sur l'animation Noël** : Magali CORRE indique que cette journée a été appréciée des habitants et a été un succès avec la présence d'environ 110 personnes à la salle polyvalente.

Quant à la dernière journée citoyenne de nettoyage du lavoir/ élagage au niveau du verger communal, cette initiative a regroupé 6 volontaires habituels.

- **Concours maisons décorées et dessins enfants** : La maire rappelle que deux concours ont été organisés par la mairie sur cette fin d'année. Le jury de concours de maisons décorées est composé du Maire, Magali CORRE, Maryse LOAEC, Maryline BOUCHER, Yann ALANOU, Stéphanie BROTTIER, Anne BERROU et Romuald BOIVIN.

- **Opération broyage des sapins de Noël** : Yann ALANOU indique que la commune participe de nouveau à cette initiative menée par la CLCL. Le lieu de dépôt se situera sur le parking de la salle polyvalente à la place de la remorque à déchets verts. Des barrières délimiteront le lieu de dépôt des sapins qui sera possible à compter du 30 décembre 2024. Le broyat sera mis à disposition des habitants pour en faire par exemple du paillage.

- **CMJ : campagne de candidature et suivi du dossier.**
Maryse LOAEC, Adjointe au Maire, informe les membres du conseil municipal que seules 3 candidatures ont été transmises. Une prise de contact avec les directrices d'école va être organisée rapidement. Une réunion avec les parents est envisagée. Les informations seraient diffusées en temps voulu.
Une prolongation du délai de transmission de candidatures des jeunes est prévue jusqu'au 15 janvier 2025. Pour répondre

à Yann ALANOU, Maryse LOAEC indique que pour sensibiliser les jeunes de la commune, la communication sera accentuée.

- **Villes et villages fleuries** : Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 25 novembre 2024, la commission de délibération de Villes et villages fleuris a décidé de retirer le label à la commune. Les attentes du cahier des charges sont de plus en plus contraignantes. Le maire indique toutefois que cette décision n'entache pas le travail mené sur la commune afin d'apporter un cadre de vie agréable aux habitants et que cette délibération du jury n'impacte nullement la volonté de mener des actions sur le fleurissement et l'embellissement de la commune

- **Le retour du food-truck** / crêpier ambulant est acté pour un passage sur la commune tous les mardis du 4 février 2025 jusque fin 2025.

Les prochaines dates à retenir :

Vœux du maire : le 25 janvier 2025 à la salle polyvalente à 11h00

Vote du CFU le 13 février 2025

Vote du budget le 7 mars 2025

La clôture de la séance est annoncée par le Maire à 19h24.

Yann TOUDIC
Maire



Magali CORRE
Secrétaire de séance